

**2019-11-118-DAP**

**nomenclature: 9.1.3**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2019**

**OBJET : DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL – CHOIX DES DIMANCHES POUR L'ANNÉE 2020**

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

**PRÉSENTS**

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, Mme DUFAU, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, Mme FAURE

**ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS**

M. PERRET	procuration à	M. GONZALES
M. DUBERT	procuration à	M. LESPADÉ
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme BISBAU	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. DUBUS

**ABSENTS :**

Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE, M. POULAERT

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30



## **2019-11-118-DAP - DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL - CHOIX DES DIMANCHES POUR L'ANNÉE 2020**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'adoption de la loi Macron du 6 août 2015, de nouvelles dispositions réglementaires impactent les dérogations au repos dominical accordées par le Maire aux commerces de détail.

Les commerces de détail peuvent désormais ouvrir, par décision du maire, après avis du Conseil municipal, dans la limite de 12 dimanches par an.

La liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de 2 mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Monsieur le Maire précise que début septembre un courrier a été adressé aux commerçants sollicitant habituellement des ouvertures dominicales afin qu'ils nous communiquent leurs souhaits de dates d'ouvertures dominicales pour 2020.

Soucieux de l'équilibre professionnel et familial des employés qui seront amenés à travailler lors des ouvertures dominicales, il propose comme l'année passée de fixer à 5, le nombre de dimanches accordés pour la dérogation au repos dominical.

Il convient donc de demander l'avis du Conseil municipal pour fixer à 5 le nombre d'ouvertures dominicales pour l'année 2020, conformément à l'article L.3132-26 du Code du Travail.

De même, il est soumis pour avis au Conseil municipal, un calendrier d'ouvertures dominicales 2020, intégrant les propositions des commerçants ayant répondu. Les dates sont classées par type d'activité. Il est rappelé en effet, que les dérogations sont accordées collectivement pour l'ensemble des établissements dépendant du même code NAF (nomenclature des activités françaises).

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Vu le Code du Travail et notamment l'article L.3132-26,

Vu les propositions de dates des commerçants de détail de la Commune sollicitant annuellement des dérogations dominicales,

Considérant que la consultation des organisations d'employeurs et de salariés intéressées a été effectuée,

**DELIBERE**

**DONNE** un avis favorable au calendrier 2020 des ouvertures exceptionnelles des commerces dans la limite de 5 dimanches, suivant :

<p align="center"><b><u>Hypermarché</u></b></p> <p align="center">5 dimanches (code NAF 4711F)</p>	<p align="center">09 août 16 août 13 décembre 20 décembre 27 décembre</p>
<p align="center"><b><u>Ensemble des commerces de détail de la galerie marchande de l'hypermarché</u></b></p> <p align="center">3 dimanches</p> <hr/> <p align="center">Centrale d'achat non alimentaire (Atol Opticien) code NAF 4671Z</p> <hr/> <p align="center">commerce de gros d'habillement et de chaussures (Cache Cache PAP) code NAF4642Z</p> <hr/> <p align="center">commerce de détail d'articles d'horlogerie/bijouterie en magasin spécialisé (Diamantine BIJOUTERIE) code NAF 4777Z</p> <hr/> <p align="center">commerce de détail de maroquinerie et articles de voyage (Kesako PAP) code NAF 4772B</p> <hr/> <p align="center">commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé (Pulsion PAP) code NAF4771Z</p> <hr/> <p align="center">commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé (Nocibé PARFUMERIE) code NAF(4775Z)</p> <hr/> <p align="center">commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisés (Micromania CULTURE CADEAUX LOISIRS) code NAF 4741Z</p> <hr/> <p align="center">Docteur IT SERVICES (dépannage informatique) code NAF 4741Z</p> <hr/> <p align="center">Autres commerces de détails pécialisés divers (CIGUSTO CIGARETTE ELECTRONIQUE) code NAF 4778C</p> <hr/> <p align="center">Réparation de chaussure et d'articles en cuir (GEPETO cordonnier) code NAF 9523Z</p>	<p align="center">13 décembre 20 décembre 27 décembre</p>
<p align="center"><b><u>Commerces de détail d'habillement</u></b></p> <p align="center">3 dimanches code NAF 4771Z</p>	<p align="center">13 décembre 20 décembre 27 décembre</p>



(Tally wejl) (Camaieu) (Pulsion)	
<b>Commerces d'autres véhicules automobiles</b> (AGEST) code NAF 4519Z  3 dimanches	01 mars 11 octobre 18 octobre
<b>Supermarchés</b>  5 dimanches (carrefour contact / carrefour city) code NAF 4711D	19 juillet 26 juillet 02 août 09 août 16 août
<b>Commerce de détail d'articles de sport</b> (SPORT 2000) code NAF 4764Z  4 dimanches	05 janvier 12 janvier 13 décembre 20 décembre

<b>Commerces de détail d'appareils électro-ménagers</b> (Télé-secours) code NAF 4754Z  5 dimanches	12 janvier 02 février 28 juin 25 octobre 29 novembre
<b>Commerce de télécommunication sans fil</b> (SFR) code NAF6120Z 2 dimanches	20 décembre 27 décembre
<b>Commerce de détail d'équipement automobile</b> (Feu vert) code NAF 4532Z  3 dimanches	28 juin 05 juillet 12 juillet

**Votants : 30**

**Abstentions : 6** (MM. Gonzales et Coutier et Mmes Dupré, Corrihons, Mounier et Picat)

**Votes exprimés: 24**

Pour: 23

Contre : 1 (Mme Périmony-Benassy)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 15 novembre 2019

Le Maire

